

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2023 / 10

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à se rassembler à la Mairie, salle de conseil municipal, le **mercredi 5 avril 2023** à 20h00.



Hambye, le 29 mars 2023.
Le Maire,

Michel VOISIN.

Affichage du compte-rendu le 11 avril 2023.

L'An deux mil vingt-trois, le **5 avril à 20h00**, les membres du conseil municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie, salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire de HAMBYE, pour une session ordinaire.

Etaient présents : **MMES et MM. Michel VOISIN. Isabelle RUAULT. Mariane CHAPON. Gérard WASCHINGER. Claudine LECERF. Jacky BRIONNE. Nadine LADROUE-DENIS. Chantal LESAULNIER. Victorien PIGNET. Géraldine LEPETIT.**

Absents excusés : Pascal HUREL. Nathalie JOUANNY (pouvoir à Jacky BRIONNE). Vincent LENGRONNE. Chantal GUILLOTTE (pouvoir à Claudine LECERF).

Monsieur Michel VOISIN indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Nadine LADROUE-DENIS, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 9 mars 2023 est approuvé et le registre est signé en fin de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Lydie VERON, conseillère municipale en remplacement de Monsieur Guillaume PEPIN.

Monsieur Marc LEBEURRIER, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, est présent pour présenter les budgets de la commune au conseil municipal.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU LOTISSEMENT HIPPOLYTE GANCEL.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Isabelle RUAULT, adjointe aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du lotissement Hippolyte Gancel dressé par M. Michel VOISIN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice concerné et les décisions modificatives, après délibération et à l'unanimité des membres (M. VOISIN ne prenant pas part au vote) :

1. **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2022 tel qu'il apparaît au vu des documents comptables dressés à cet effet,
2. **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans lesdits documents budgétaires.

DEL23041068 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Isabelle RUAULT, adjointe aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du service Assainissement dressé par M. Michel VOISIN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice concerné et les décisions modificatives, après délibération et à l'unanimité des membres (M. VOISIN ne prenant pas part au vote) :

1. **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2022 tel qu'il apparaît au vu des documents comptables dressés à cet effet,
2. **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans lesdits documents budgétaires.

DEL23041069 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DE HAMBYE.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Isabelle RUAULT, adjointe aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la Commune de HAMBYE dressé par M. Michel VOISIN, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice concerné et les décisions modificatives, après délibération et à la majorité des membres (M. VOISIN ne prenant pas part au vote), quatre conseillers s'abstenant :

1. **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2022 tel qu'il apparaît au vu des documents comptables dressés à cet effet,
2. **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans lesdits documents budgétaires.

DEL23041070 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : APPROBATION DES COMPES DE GESTION 2022 DES BUDGETS LOTISSEMENT HIPPOLYTE GANCEL, ASSAINISSEMENT ET DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal,

- *Après* s'être fait présenter – pour chacun des trois budgets - le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- *Après* avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2022,
- *Après* s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- *Considérant* que les pièces ci-dessus énumérées se rapportent à l'exécution des trois budgets précités par Mme Janick GAILLARD-PRETI, comptable du Trésor,

1. *statuant* sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. *statuant* sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. *statuant* sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés par Mme Janick GAILLARD-PRETI, Comptable du Trésor, pour l'exercice 2022, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DEL23041071 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

DEL23041072 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

DEL23041073 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU LOTISSEMENT HIPPOLYTE GANCEL.

Considérant le résultat de l'exercice 2022, tel qu'il apparaît au compte administratif 2022 du budget du lotissement Hippolyte Gancel, et ci-dessous détaillé :

- Déficit de la section d'investissement d'un montant de -50 046.28 €
- Déficit de la section de fonctionnement d'un montant de -0.00 €

et considérant les résultats cumulés de ces deux sections, ci-dessous détaillés :

- déficit de la section d'investissement s'élevant à la somme - 75 268.39 €
- excédent de la section de fonctionnement d'un montant de+ 12 057.74 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- **reporter à nouveau** lesdits excédents au Budget Primitif 2023 du Lotissement Hippolyte Gancel
- **d'inscrire** les sommes de :
 1. -75 268.39 € au compte D 001 en Section d'Investissement,
 2. 12 057.74 € au compte R 002 en Section d'Exploitation.

DEL23041074 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Considérant *le résultat de l'exercice 2022*, tel qu'il apparaît au compte administratif 2022 du budget du service assainissement, et ci-dessous détaillé :

- Excédent de la section d'investissement d'un montant de + **11 615.00 €**
- Excédent de la section de fonctionnement d'un montant de + **18 701.65 €**

et considérant les résultats cumulés de ces deux sections, ci-dessous détaillés :

- Excédent de la section d'investissement s'élevant à la somme + **150 416.49 €**
- Excédent de la section de fonctionnement d'un montant de + **163 229.24 €**

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- **reporter à nouveau** lesdits excédents au Budget Primitif 2023 du service Assainissement
- **d'inscrire** les sommes de :
 1. **150 416.49€** au compte R 001 en Section d'Investissement,
 2. **163 229.24 €** au compte R 002 en Section d'Exploitation.

DEL23041075 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE.

Considérant *le résultat de l'exercice 2022*, tel qu'il apparaît au compte administratif 2022 du budget de la Commune, et ci-dessous détaillé :

- déficit de la section d'investissement d'un montant de – **305 443.19 €**
- excédent de la section de fonctionnement d'un montant de + **276 814.07 €**

et considérant les résultats cumulés de ces deux sections, ci-dessous détaillés :

- déficit de la section d'investissement s'élevant à la somme – **27 092.87 €**
- excédent de la section de fonctionnement d'un montant de + **625 772.18 €**

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- **d'affecter la somme de 94 680.87 €** au compte R 1068 en investissement afin de financer le déficit d'investissement 2022 et les restes à réaliser 2022,
- **de reporter – en section d'investissement - le résultat de clôture** au compte D 001, soit **27 092.87 €**
- **de reporter – en section de fonctionnement - le solde du résultat de clôture** au compte R 002, soit **531 091.31 €**

DEL23041076 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les projets de budget primitif 2023 et en avoir délibéré :

- **vote, les budgets primitifs pour l'année 2023** : Commune, Service Assainissement et lotissement Hippolyte Gancel, qui s'équilibrent tel que ci-dessous :

Commune : à la majorité des membres présents (un conseiller s'abstenant),

Section de Fonctionnement = **1 494 439.31 €**

Section d'investissement = **675 849.87 €** dont **67 588.00 €** de restes à réaliser en dépenses

Assainissement : à l'unanimité des membres présents,

Section d'Exploitation = **204 293.24 €**

Section d'investissement = **316 516.49 €**

Lotissement Hippolyte Gancel : à l'unanimité des membres présents,

Section d'Exploitation = **150 536.78 €**

Section d'investissement = **150 536.78 €**

- **décide de maintenir pour 2023, à l'unanimité des membres, les taux de référence** des taxes foncières pour un produit fiscal attendu de **373 727.00 €** auquel s'ajoutera la part de taxe d'habitation sur les résidences non principales à hauteur de **25 208.00 €** et un coefficient correcteur de contribution à hauteur de **- 79 589.00 €** :

Taxes	Base d'imposition 2022	Taux votés	Produit correspondant
Foncière (bâti)	742 339 €	35.20 %	280 192 €
Foncière (non bâti)	302 856 €	28.86 %	93 535 €
Habitation	213 006 €	11.05 %	25 208 €

DEL23041077 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2023 POUR L'AMENAGEMENT DU STATIONNEMENT RUE DES ECOLES.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police 2023 auprès du conseil départemental de la Manche pour le projet d'aménagement du stationnement rue des Ecoles.

Ces travaux d'aménagement consistent en un élargissement de la zone de stationnement devant l'école du Clos Marguerite rue des Ecoles pour la sécurité de tous.

Deux entreprises sont sollicitées, LEHODEY TP, pour un montant de 13.656,50 € ht et LETULLIER Espaces-verts, pour un montant de 6.123,00€ ht. Soit un montant total de 19.779,50 € ht.

Le Conseil Municipal est favorable à ce programme d'investissement qui sera exécuté au cours de l'année 2023.

DEL23041078 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

OBJET : ACQUISITION 11 RUE LOUIS D'ESTOUTEVILLE : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 151 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions reçues des établissements bancaires sollicités, le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie, située « 43 Boulevard Volney » à LAVAL (53) un emprunt de 151 000 € pour financer l'achat du bien situé au 11 rue Louis d'Estouteville.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Durée de remboursement : 10 ans
- Taux fixe : 3.75 %
- Remboursement : échéances constantes trimestrielles de 4.544,41 €
- Frais de dossier : 150 €.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires, à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

DEL23041079 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 14 avril 2023.

INFORMATIONS GENERALES.

- La commission de contrôle des listes électorales est renouvelée pour une durée de trois ans. Les titulaires sont Nadine LADROUE-DENIS, Pascal HUREL, Lydie VERON, Jacky BRIONNE et Nathalie JOUANNY. Victorien PIGNET et Géraldine LEPETIT sont nommés suppléants.
- La prochaine CCID (Commission Communale des Impôts Directs) aura lieu le lundi 24 avril.
- Dans le cadre de la concertation du PLUi, afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux habitants, trois réunions publiques sont proposées :
 - Le jeudi 20 avril de 17h30 à 19h30, au pôle communautaire de Saint-malo-de-la-Lande, le Bourg
 - Le jeudi 20 avril de 20h30 à 22h30, au grand salon de l'Hôtel de Ville de Coutances, 7 place du Parvis Notre Dame
 - Le vendredi 21 avril de 17h30 à 19h30, à la salle polyvalente de Gavray-sur-Sienne, 38 rue de la Poterie
- Dans le cadre de la concertation du SCoT, afin de présenter le diagnostic et de partager les enjeux de territoire avec les habitants, deux réunions publiques sont proposées :
 - Mercredi 12 avril de 18h à 20h, à la salle intergénérationnelle, 126 bd de la Mer à Créances
 - Jeudi 13 avril de 18h à 20h, salons de l'Hôtel de Ville de Coutances, 7 place du Parvis Notre Dame.
- La fréquentation du bureau de la Poste de Hambye est en baisse. La direction de la Poste envisage donc une réduction des créneaux d'ouverture au public.
- Exposition Playmobil® : Elle débute le 15 avril. Il y a besoin de bénévoles pour tenir les permanences durant les heures d'ouverture au public. Les créneaux de permanences sont de 11h à 13h, de 14h à 16h et de 16h à 18h. Un tableau est disponible en mairie pour les inscriptions des bénévoles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.